




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Mutualisation de la station d'épuration de la société LUNOR DISTRIBUTION avec la société LUGO

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

LUNOR DISTRIBUTION

N° SIRET

4 2 3 1 1 0 6 1 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1-b 24-a	Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation, rubrique 2750 Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires d'une capacité inférieure à 150000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10000 équivalents-habitants.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Coopérative NATUP a le projet de construire une usine de production de pommes de terre pasteurisées et de plats cuisinés à bases de pommes de terre.
Ce projet porté par la société LUGO, sera implanté à LUNERAY (76810) à 100 mètres de l'usine déjà exploitée par LUNOR DISTRIBUTION.
Les effluents pré-traités de la société LUGO seront déversés dans la station d'épuration de la société LUNOR DISTRIBUTION.
Des travaux d'optimisation de la station d'épuration de LUNOR DISTRIBUTION sont prévus et seront réalisés en fonction du développement de l'activité de LUGO et de LUNOR DISTRIBUTION.
Une convention de déversement a été établie entre les deux sociétés.

4.2 Objectifs du projet

Optimiser le traitement des eaux de process des sociétés LUNOR DISTRIBUTION et LUGO, ceci dans le but de les stocker et de les réutiliser en irrigation des cultures ou en fertilisation des sols (via le plan d'épandage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En première phase du projet LUGO:

Réalisation d'un bassin tampon permettant de lisser sur 7 jours le traitement des eaux de process de la société LUNOR (après pré-traitement par dégrillage) et de la société LUGO (après pré-traitement par dégrillage et dégraissage)

Et mise en place d'un système de réchauffage du méthaniseur de la STEP1 LUNOR, ceci permettant d'améliorer la capacité de traitement.

Globalement nous prévoyons de porter la capacité de traitement des eaux de process à 9450 m³/ semaine

Pour un volume d'eau de process de 537m³/ jour sur LUNOR et de 302 m³/ jour sur LUGO, soit 5873 m³/ semaine.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'exploitation:

LUNOR poursuivra l'auto-contrôle de ses effluents, ainsi que des eaux épurées envoyées dans les lagunes de stockage; LUNOR s'assurera de la maintenance et de la bonne exploitation des ouvrages.

LUGO, dans le cadre d'une convention de rejets avec LUNOR, mettra en place sur les rejets d'eaux usés autres que domestiques, un programme de mesures dont la nature et la fréquence sont les suivants :

Suivi journalier du débit

Mesure journalière à partir d'un échantillon prélevé sur 24h de la température, du PH, de la DCO

Mesure hebdomadaire à partir d'un échantillon prélevé sur 24h de MES, NTK, Ptotal

Mesure mensuelle à partir d'un échantillon prélevé sur 24h de DBO5

En cas d'arrêt de l'activité et en fonction de l'avenir du site, LUNOR transmettra les installations au nouvel exploitant ou les démantèlera conformément aux lois en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La rubrique 2750, stations d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles étant applicable aux stations d'épurations collectives d'eaux résiduaires industrielles en provenance d'au moins une installation classée soumise à autorisation. Les sites soumis à enregistrement étant considérés comme les sites soumis à autorisation dans cette rubrique.

Le projet est soumis à examen cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume du bassin tampon: Diamètre du 2° clarificateur	2000 m3 132.7 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Autorisation d'exploiter LUNOR du 7 avril 2008: rejet d'eau de process LUNOR 1000 m3 par jour,

Projet phase 1: eau de process: LUNOR 537 m3 + LUGO 302 m3, au total 839 m3 à comparer aux 1000 m3 autorisés actuellement

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés ZNIEFF les plus proches sont : - Zone ZNIEFF type 2 (La Vallée de SAANE) situé à 2,5 km à l'est - Zone ZNIEFF type 1 (La Peupleraie de Saint-Ouen-sur-Brachy) à 2,63 km à l'est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 10,5 km au sud-ouest du site de "CAP D'ALLY" qui fait l'objet d'un arrêté biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 8,8 km au sud du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche (Bouches de la seine de Normandie) est situé à 23,7 km au sud-ouest et un autre PNR (Baie de Somme Picardie Maritime) se situe à 43 km au nord-est. Le parc marin (Estuaires Picards et Mer d'Opale) le plus proche se situe à 40 km au nord-est du site du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Seine-Maritime (2015) : aucune source de bruit recensée par le décret n°2006-361 (infrastructures routières de plus de 3 million de véhicules, infrastructures ferroviaires de plus de 30 000 passages de trains par jour, aéroports ou agglomérations de plus de 100 000 habitants) ne se trouve à proximité du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le château de Crasville-la-Roquefort à l'ouest du projet de construction à 3,2 km. Un temple à Luneray, inscrit aux monuments historiques depuis 2003, se situe à 1,2 km au nord du projet. Le projet se trouve en dehors des périmètres de protection des Monuments historiques de 500 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide d'importance internationale (sites RAMSAR) la plus proche est située à 47,5 km au sud-ouest (berges de la seine). Les cours d'eau les plus proches sont : - La Saane à 2,6 km à l'est. - La Dun à 3,9 km au sud-ouest.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fiche de LUNERAY de GEORISQUES ne recense aucun PPRN ou PPRT sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fiche de LUNERAY de GEORISQUES ne recense aucun site ou sol pollué sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans la ZRE ALBIEN n°03001.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau potable les plus proches sont celui de la commune de BRACHY et celui de la commune de RAINFREVILLE. Le site du projet n'est pas situé dans les zones de périmètres de protection rapproché et éloigné de ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "La plantation de Bosc-le-Comte à Saint-Pierre-Le-Vieux" (commune de la Gaillarde) : à 1,65 km au nord du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé au plus près des sites NATURA 2000 suivants : - Directive HABITAT à 8,7 km au sud (LITTORAL CAUCHOIS). - Directive OISEAUX (LITTORAL SEINO-MARIN) à 9,2 km au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site paysager classé à proximité du site du projet. Le plus proche se situe au sud-est à 5,3 km : Vallée de la Vienne à Beauval-en-Caux, Lamberville, Lammerville, Saint-Mards.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La préparation des polymères floculants entraîne une consommation annuelle d'environ 6000 m3 qui ne devrait pas augmenter significativement malgré l'augmentation des volumes traités. En effet, le réchauffage du méthaniseur de la STEP 1 augmentera sa capacité et permettra de réduire le recours au floculants
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas réalisés à plus de 2 m de profondeur par rapport au niveau sol existant. Les nappes d'eaux souterraines ne seront pas concernées par les travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront un retrait de la couche de terres végétales au droit des constructions et VRD. Ces terres seront réutilisées sur d'autres terrains agricoles ou pour l'aménagement d'espaces verts. Pour les fondations des bassins, sous la couche de terre, les pierres et les autres matériaux seront enlevés et dans la mesure du possible seront réutilisés sur le site comme remblais. Le surplus sera utilisé pour l'autre projet de construction.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour réaliser les bassins en béton, il sera nécessaire de faire un apport de matériaux concassés et calibrés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet est favorable au maintien des ressources en eau car il permet d'irriguer les cultures sans prélever dans les nappes phréatiques
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans et à proximité d'une zone classée pour la biodiversité (ZNIEFF, NATURA 2000). Le site est déjà industrialisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune site NATURA 2000 dans un rayon de 8,7 km. Aucune étude d'incidence NATURA 2000 n'est attendue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà industrialisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs établissements classés ICPE entourent la zone du projet, mais aucun n'est classé SEVESO et les distances entre les installations existantes et le projet garantiront l'absence de risque d'effets dominos. La fiche de LUNERAY de GEORISQUES ne recense pas de PPRT sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fiche GEORISQUE de LUNERAY ne recense pas de risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet de substance polluante dans l'atmosphère Pas de bruits ou vibrations supplémentaires vs les installations existantes
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation existante
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parmi les nouvelles installations envisagées (préchauffage, bassin de clarification, centrifugeuse...), seule la centrifugeuse peut-être à l'origine de bruit. Elle sera installée dans le bâtiment existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pas de source de bruit impactant l'activité
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'odeur significative en limite de propriété, pas de plaintes de riverains, le projet n'aura pas d'impact significatif par rapport à la situation actuelle
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrifugeuse n'entraîne pas de vibrations significatives
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux après traitement dans les lagunes de stockage de Brachy.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Épandage / irrigation des cultures après épuration de l'eau Retour de l'eau au milieu naturel sur des surfaces cultivées ou en herbées. (suivi dans le cadre d'un plan d'épandage)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous prévoyons 839 M3/ jour sur 7 jours à comparer à 929M3/ jour sur 5 jours actuellement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boues de station d'épuration, environ 6% de plus qu'actuellement Ces boues sont valorisées en méthanisation par une société spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bassin tampon et le clarificateur supplémentaires seront construits en continuité des ouvrages existant au sein du site industriel et n'auront pas d'impact significatif sur le paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet favorise l'irrigation des cultures par le réemploi des eaux industrielles traitées

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est complémentaire du projet d'extension de nos lagunes de stockage d'eau traitée et de l'extension de notre plan d'épandage, ceci pour favoriser l'irrigation des cultures (en particulier des cultures de pommes de terre).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ce projet prévoit par le lissage de la charge hydraulique et le réchauffage du méthaniseur de développer les capacités de traitement de la station d'épuration par des procédés biologiques. Cela limite le recours aux réactifs chimiques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à développer et optimiser les solutions de traitement des eaux de process qui sont en place depuis une vingtaine d'année et ont prouvé leur efficacité. Les ouvrages supplémentaires envisagés sont étudiés et dimensionnés par des spécialistes du traitement d'eau.

Le plan d'épandage associé est également en place depuis de nombreuses années, l'eau épandue fertilise naturellement les sols et réduit le recours aux engrais chimiques. L'irrigation est déjà partiellement en place et son développement est demandé par les agriculteurs. Nous prévoyons une mise à jour du plan d'épandage en parallèle de ce projet.

Globalement les volumes d'eaux utilisés augmenteront de 18%, mais grâce à l'installation d'un bassin tampon, les volumes quotidiens traités sur la station d'épuration diminueront de 10%.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Analyse de substantialité	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Porter à connaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À LUNERAY

Fait le 0 1 / 1 2 / 2 0 2 3

C0747F4
D04454E
1185778
C9014E2
2709

Signature
numérique de
C0747F4D0445
4E1185778C90
14E22709
Date :
2023.12.01
11:51:03 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)